

Groupements associatifs et espace public

Jacques ION *

Interroger les transformations en cours au niveau aussi bien de l'espace public qu'au niveau des formes de la vie associative permet de mieux comprendre le sens de l'appel politico-médiatique fait aux associations : pallier un moins de régulation étatique par un plus de participation civile. La condition pour que la citoyenneté en sorte renforcée est l'acceptation par les pouvoirs publics que les associations incarnent les tensions et conflits qui traversent le monde social.

Avec la crise de l'Etat providence et la valorisation de l'ainsi-nommée "société civile" (1), les associations sont plus que jamais sur le devant de la scène médiatique : elles se trouvent convoquées aussi bien pour pallier les insuffisances de la protection sociale étatique, pour régénérer un "tissu social" dit "déchiré" que pour frayer de nouvelles voies à une participation politique supposée en déclin avouable et inéversible. Or, d'une part il convient de rappeler que cet intérêt de la part des sphères dirigeantes pour la chose associative est finalement assez récent dans la France républicaine et que ceci n'a pas été sans influencer la structuration même du phénomène associatif ; d'autre part il faut noter que cet engouement des pouvoirs publics intervient à un moment où les formes mêmes de la vie associative se trouvent en complet bouleversement.

Revenir rapidement sur cette histoire et expliciter les transformations en cours peut permettre de mieux comprendre quelques-unes des questions posées aux responsables associatifs intervenant aujourd'hui dans l'espace public (2). Telle sera l'ambition du présent article qui entend proposer, en quelques lignes évidemment trop courtes, rien moins qu'une lecture de l'évolution générale du fait associatif durant le siècle qui s'achève.

La Tradition républicaine et le déni des corps intermédiaires

. Le primat de la forme fédérative

L'association occupe une place très particulière dans l'espace public de la nation française. Au contraire de la tradition

anglo-saxonne qui la place au coeur de l'organisation socio-politique, la République, constituée contre les appartenances primaires et les corps intermédiaires (ordres, églises, corporations, syndicats), a institué idéalement la confrontation directe de la Nation et du citoyen débarrassé de ses appartenances spécifiques, qu'elles soient religieuses, familiales, professionnelles ou géographiques. Elle a donc longtemps suspecté l'existence durable et organisée de tout groupement venant de s'interposer et aliéner la liberté fondamentale de l'individu citoyen ; le vote très tardif de la loi en 1901, plus d'un siècle après la Révolution et la suppression des corporations, n'est d'ailleurs que le résultat d'un long compromis visant à en organiser le fonctionnement sur le paradigme du système politique, dans une problématique exhaussant le modèle du contrat par rapport à celui des communautés "naturelles" et rebelle aux corps intermédiaires.

Pour autant, la réalité du pays a longtemps été celle d'une France majoritairement rurale et de petites unités industrielles, où la part de l'économie domestique était importante et les formes de sociabilité, y compris dans les grandes villes, fortement organisées sur la base d'espaces de proximité. De telle sorte que, dans les faits, le système associatif français a très longtemps été, loin du modèle républicain idéal, une combinaison, un mélange de communauté et de société, de sociabilité de voisinage et de liens contractuels, d'insertion territoriale et d'inscription nationale, d'horizontal et de vertical.

La structuration en fédérations associatives reliées les unes les autres dans

* Sociologue, CRESAL-CNRS
Universités Jean Monnet St Etienne
et Lumière Lyon II

de vastes réseaux idéo-politiques est la marque la plus visible et la plus originale de ce système articulant de l'horizontal primaire et du vertical secondaire, autorisant simultanément une participation de type communautaire et une intégration dans l'Etat-nation. Par le biais de la fédération, se trouve en effet combinée l'appartenance à une sociabilité de base (par exemple dans une amicale laïque, un cercle paroissial, une association de parents d'élèves ou de quartier) et une appartenance à un réseau vertical représenté plus ou moins directement sur la scène politique nationale. De fait, l'entrée en association se fait très souvent alors sur la base des appartenances primaires ; la famille, l'entreprise, le quartier, sont ainsi des éléments déterminants dans l'inscription dans tel réseau plutôt que dans tel autre. Et une telle inscription dans un réseau peut entraîner, lors du cycle entier de vie, tout un ensemble d'appartenances associatives en chaîne et durables, pour soi-même ou sa famille.

. La force par la masse des adhérents

Ce modèle associatif spécifiquement français, réalisant le compromis entre appartenance communautaire et intégration nationale, est aisément repérable à travers un certain nombre de caractéristiques de fonctionnement, encore largement prévalentes de nos jours.

Le groupement combine donc d'abord cette capacité à exprimer un "nous" dépassant largement les limites du collectif local rassemblé (nous "parents d'élèves" ou nous "jeunes catholiques ouvriers"), fort objet de sociabilité interne mais transcendant par son appartenance à un réseau qui lui donne visibilité sur la scène nationale, un "nous" clairement identifiable dans la vie quotidienne, qui multiplie les occasions et les durées de réunions. Ce "nous", tout à la fois communautaire et sociétaire, est garanti par un ensemble de rites d'entrée et de confirmation de l'identité collective (cartes et timbres d'adhésion, cérémonies annuelles de renouvellement de l'adhésion, manifestations extérieures, insignes, etc.), authentifiant l'identité des membres associés par rapport aux "ils" non-associés de l'extérieur du groupement non magnifiés quant-à-eux par défaut d'une inscription nationale alors que le regroupement local dans un espace autrement large référant

directement au temps de l'Histoire, avec un grand H. conféré au "nous" du groupement une force identité collective ancrée d'emblée dans l'espace public.

La carte d'adhésion comme le timbre marquent la différence d'avec l'extérieur et dit l'ordre spécifique du groupement. Mais elle manifeste simultanément une représentation des adhérents comme individus anonymes, interchangeable, dénués de spécificités personnelles, perçus comme "membres" indifférenciés du corps du groupement. Cet anonymat des personnes va de soi quand l'association se définit prioritairement comme l'instrument de la promotion de grands référents collectifs tels que "la classe ouvrière" ou "les locaux".

C'est dans ce contexte, fait à la fois de singularité par rapport à l'extérieur et de négation des différences à l'intérieur, que doivent se comprendre un certain nombre de traits du fonctionnement associatif ; et notamment les deux suivants. D'abord l'importance du rôle de la formation interne dans la promotion des militants : c'est au sein du "nous" que se transmettent les savoirs et se forment les compétences nécessaires à l'action collective. Ensuite l'émergence et la force de cette "langue de bois" si fortement décriée aujourd'hui et qui n'est jamais que le commun langage produit par le collectif associatif.

Rien d'étonnant non plus si la légitimité de l'association repose ainsi essentiellement sur sa capacité à rassembler le plus d'individus possibles. Sa représentativité, mesurée exclusivement en termes de nombre, ou plus exactement de masse, est conçue comme un élément déterminant de ses capacités d'action. Ce qui fait la force de l'association, c'est très souvent le chiffre disant le nombre des adhérents, donnée stratégique, et donc fréquemment objet de manipulation de la part des responsables du groupement, à l'extérieur aussi bien qu'à l'intérieur, par exemple lors des votes de renouvellement des organes de direction.

La structure fédérative, la conception de l'adhésion, la représentation de l'adhérent, l'organisation hiérarchique pyramidale, les vertus de la "langue de bois", la prééminence d'une démocratie par délégation ne sont que les multiples

facettes indissolublement complémentaires du fonctionnement spécifique de ce modèle associatif longtemps dominant.

. La figure du militant

C'est dans le cadre de ce modèle mixte que s'est développée la figure laïque du militant, contre-figure du prêtre, à la fois partie prenante de la "base" et sorti de son terreau d'origine pour dire l'enjeu global de l'action associative.

Sa légitimité tient à sa position au croisement de deux ensembles, celui de la communauté et celui de la société. Il se doit d'être originaire du même milieu que ceux qu'il doit représenter et ne peut être donc porte-parole qu'à proportion qu'il présente les caractéristiques factuelles du groupe d'appartenance. Mais simultanément, il ne peut être guide que parce qu'il participe par ailleurs d'un réseau beaucoup plus large, essentiellement vertical, qui fait accéder le premier ensemble à un destin d'un autre rang. Si le militant perd les attributs du premier ensemble, le risque pour lui est de devenir apparatchik, bureaucrate de la Cause. Mais s'il perd le contact d'avec le second, il est renvoyé au sort commun de ses appartenances d'origine. Certes, on l'a souvent dit, il s'identifie à son idéal et en cela peut apparaître comme anonymisé. Mais en même temps, ses traits spécifiques, son accent, ses vêtements, sont là, attachés à sa personne, qui redisent constamment son lieu d'appartenance originelle. Il est donc toujours et tout à la fois et membre d'une communauté et éclairé d'un destin social de type sociétal.

Etymologiquement, il est celui qui risque sa vie en soldat dévoué à la cause. Formé à l'intérieur du groupement et donc lui devant tout, promu grâce à lui, il fait don de sa personne, pouvant même très souvent sacrifier sa vie privée, négligeant le présent pour mieux assurer l'avenir. Car la longue durée est son horizon ; les combats perdus ne sont que des batailles dans une guerre de longue haleine. L'engagement ne peut donc être ponctuel, même s'il doit être revivifié souvent. Il ne peut être non plus partiel. La personne toute entière est requise.

Or il est clair que cette figure, parce qu'elle correspond à une forme de groupement caractéristique d'une période qui

s'achève, illustre de moins en moins les modalités de l'engagement d'aujourd'hui. D'autres modalités d'engagement apparaissent, liées à de nouvelles formes associatives.

Vers un nouveau modèle d'engagement associatif ?

Depuis une décennie ou deux, une évolution importante est en effet en cours à travers laquelle se dessine une transformation assez radicale de la vie associative (3).

. Des modes renouvelés de groupements.

Cette évolution peut d'abord se lire à travers quelques indices touchant au mode de structuration des groupements associatifs. On peut ainsi noter, d'une part l'affaiblissement des grands réseaux idéologiques à travers lesquels s'étaient structurés les organisations associatives, d'autre part la perte de substance notable des niveaux fédéraux qui éprouvent de plus en plus de difficultés à conserver des forces militantes quand les niveaux locaux paraissent pouvoir recruter beaucoup plus aisément ; on remarque également la multiplication récente des groupements non fédérés. Tous ces processus correspondent surtout à l'émergence d'une transivité beaucoup plus grande des individus par rapport aux réseaux : nous voulons indiquer par là que l'entrée dans le monde associatif dépend de moins en moins des appartenances familiales, professionnelles ou géographiques d'origine et que les engagements se font de plus en plus sans tenir compte des réseaux constitués. Ce n'est plus le réseau qui détermine l'engagement, ce sont les individus qui constituent les réseaux.

C'est tout le fonctionnement associatif qui en fait se trouve profondément modifié. Le formalisme juridique traditionnellement attaché à la loi de 1901 tend à perdre de sa vigueur ; les délégations de pouvoir octroyées aux organes dirigeants paraissent de plus en plus restreintes ; la liberté de parole individuelle s'affranchit des exigences organisationnelles. Quant au "nous" interne, dont nous avons dit qu'il était le support d'une sociabilité communautaire à forte résonance identitaire, il tend à perdre de son importance. Mais c'est aussi la

légitimité par le nombre qui se trouve fortement mise en cause aujourd'hui, quand se voient valorisés compétences et savoirs personnels acquis hors des circuits internes de formation et de promotion et quand se généralise, prenant appui sur l'opinion publique, l'adresse directe aux lieux centraux du pouvoir.

De telle sorte qu'on est appelé à se demander si ne sont en train de se transformer, en même temps que les formes d'organisation et de fonctionnement, les modes de participation dans l'espace public.

. Des engagements davantage à la carte

Hypothèse peut être alors faite que l'on passerait actuellement d'un modèle passé articulant du communautaire local et du national vertical fondé sur un "nous" sociabilitaire fort et fonctionnant selon une logique de masse, inscrite dans la longue durée de l'Histoire, à un autre modèle, puissamment orienté au contraire par le pôle sociétaire, valorisant des engagements de type contractuel, ponctuel, limités dans le temps comme quant aux objectifs. Réunion temporaire de "je" davantage déliés de leurs appartenances primaires, cette nouvelle forme de groupement mobilise temporairement des personnes soucieux de résultats à court ou à moyen terme. Serait-ce qu'elle réalise en fait près d'un siècle plus tard l'idéal sociétaire de la loi de 1901 ? Le contexte est par trop différent pour soutenir un tel anachronisme (4) ; ce qui paraît sûr cependant, c'est que le fonctionnement associatif traditionnel se trouve profondément et durablement modifié et que les individus y jouent, à titre de plus en plus personnel, un rôle accru.

Ce modèle d'engagement "à la carte" n'est évidemment qu'un modèle, c'est-à-dire une façon de penser le réel plus que de le décrire. Dans la réalité, les groupements oscillent constamment entre les deux modèles que nous avons successivement décrits de façon succincte, empruntant à l'un et à l'autre. Et il importe de préciser que si la tendance forte est à la diminution du poids de l'ancien modèle, cependant des groupements continuent à se créer qui reproduisent les principaux traits du modèle ancien tandis que de très anciens groupements, même organisés sur le mode fédéral, se transforment au contraire très

rapidement. Ajoutons que le nouveau modèle ne paraît pas davantage socialement déterminé et n'être seulement que l'apanage de certaines couches sociales ; il est remarquable de noter par exemple combien des groupements majoritairement ouvriers tendent à fonctionner selon le nouveau schéma.

Cette évolution d'un modèle vers un autre n'est donc pas rectiligne. D'ailleurs, lorsque la transformation est très rapide, elle s'accompagne très souvent de phénomènes de résistance ; ces derniers tendent notamment à constituer, à l'intérieur même des groupements, ce qu'on peut appeler des "niches", où une partie des membres tente de perpétuer un fonctionnement à l'ancienne, préservant notamment une forte sociabilité interne (un "nous privé") autorisant des mécanismes de réassurance identitaire.

C'est dire qu'on ne saurait lire l'évolution selon un axe unique, définitivement orienté. Si nous sommes convaincus que la perspective sociétaire est bien en train de prendre le pas sur la perspective communautaire, on ne saurait évidemment éliminer pour autant de l'analyse du fait associatif contemporain toute dimension de sociabilité, notamment du côté des jeunes pour qui le partage de pratiques communes constitue toujours un élément essentiel d'une dynamique collective.

Associations et "citoyenneté"

. Une citoyenneté à plusieurs facettes

Les associations, longtemps exclues, puis seulement tolérées dans l'espace public, se voient aujourd'hui subitement parées de toutes les vertus. C'est vers elles que les pouvoirs publics se tournent quand la cohésion sociale vient à poser question. Quand menaceraient l'individualisme ou son double — le communautarisme —, c'est le discours participationniste qui fait surface. Et voilà les associations promues à l'exercice de la citoyenneté, notamment dans les quartiers dits difficiles. Cet engouement soudain mérite quelques remarques en guise de conclusion à ce trop bref panorama.

L'accolement des deux termes de citoyenneté et de participation ou leur emploi substitutif est déjà une indication sur

l'amalgame ainsi opéré qui voudrait que la citoyenneté (catégorie du droit) ne saurait se suffire si elle n'était en quelque sorte activée par celle de la participation (catégorie de l'action) de telle manière que la seconde deviendrait quasiment la condition de la première ! Dans les zones DSU, l'injonction à participation tend ainsi à insinuer que la citoyenneté véritable supposerait un engagement spécifique et tend, corrélativement, à frapper de non citoyenneté ceux qui s'abstiendraient de jouer un tel jeu.


S'il importe de dénoncer un tel discours, il convient immédiatement de noter qu'en dépit des apparences, il ne porte pas exclusivement sur les seuls habitants des banlieues et qu'il s'inscrit dans une longue tradition. Il fait d'ailleurs fond sur un problème permanent, qui touche au fonctionnement des démocraties et à la tentation ravivée en toute période de crise, bien analysée par Jacques Gotbout (5), qui tend à faire de la participation la forme d'excellence du régime démocratique. Par ailleurs, il convient de rappeler que les femmes, les jeunes, les migrants, les habitants sont

autant de catégories naturalisées qui, presque toujours, ont dû ou doivent donner des gages de leur inscription dans l'espace national (à preuve les évolutions sur le droit de vote) comme s'il y avait des citoyennetés évidentes ou innées et d'autres qui ne le seraient point (6) et qui donc devraient faire leurs preuves par un surcroît de "participation" ; et on notera au passage que cette invitation réitérée à réfléchir en termes de problèmes spécifiques liés à un statut particulier est en fait l'exact inverse de l'exercice véritable de la démocratie pour lequel au contraire tout un chacun est invité à penser le bien commun indépendamment de ses statuts particuliers. L'Histoire nous rappelle que la question ne date pas d'aujourd'hui, que Kant distinguait déjà citoyens et citoyens, que Rousseau faisait le tri entre citoyens et "populace" et que Marx écartait de l'espace politique le "lumpen prolétariat". C'est que la question de la citoyenneté est polémique et sans doute particulièrement en France, pour les raisons énoncées au début de cet article.

Un article récent de Michael Walzer (7) rappelle opportunément les deux con-

ceptions de la citoyenneté existantes dans le monde occidental. D'un côté, la citoyenneté devoir, née dans la cité grecque, laquelle fonctionne comme une famille élargie où tout un chacun doit tour à tour participer aux affaires publiques ; de l'autre la citoyenneté droit, développée avec l'Empire Romain, c'est-à-dire un espace autrement étendu, où la citoyenneté tend à fonctionner comme un mode passif de protection et où la direction des affaires se trouve prise en charge par délégation. Bref une citoyenneté communautarienne considérée comme charge et responsabilité ; une citoyenneté impériale ou libérale assimilée essentiellement à un statut.

Ainsi peut se comprendre le paradoxe républicain instauré en France, où la Révolution Française en même temps entendait faire prévaloir une conception active mais mise en jeu dans un espace considérablement élargi ; plus encore, dans un espace politique qui se défiait des liens de dépendance ordinaire comme des corps intermédiaires. D'où d'ailleurs, pour ce qui nous concerne, la prégnance de ce que nous avons appelé le modèle militant, le-



**Fédération Nationale
des Associations de Rééducateurs
de l'Éducation Nationale**

LILLE du 19 au 22 Mai 1998
Sous le haut patronage du Ministère de l'Éducation Nationale
de la Recherche et de la Technologie

"L'école au cœur des cultures"

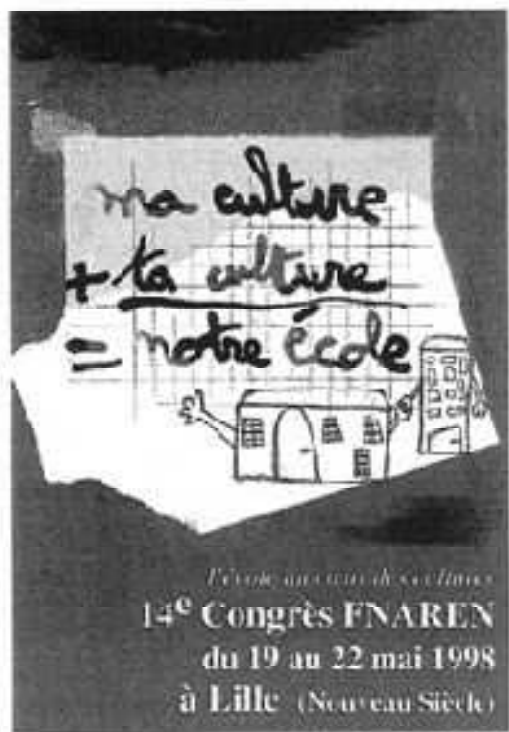
Que peut faire l'École pour permettre à chaque enfant, quelles que
soient ses origines familiales, sociales, culturelles, d'être une personne dont
la dignité et la valeur seront reconnues par tous ?

Une table ronde, trois conférences plénières, des conférences
simultanées, des ateliers ...

Avec des chercheurs, des linguistes, des sociologues, des psychologues,
des ethnopsychiatres, des psychothérapeutes, des psychiatres, des person-
nels de l'Éducation Nationale, des intervenants de l'IN.R.D.P. du
C.E.F.I.S.E.M., d'associations interculturelles...

Tarifs tous publics : (7 événements)	
• Inscription Anticipée jusqu'au 1 ^{er} Mars	500 F
• Inscription après le 1 ^{er} Mars	600 F
• Formation continue	800 F
• Inscription à la carte :	100 F l'événement

(à réception de la plaquette courant Mars 98)
N° SIREN : 40989802APE9AC



Période anniversaire de création
14^e Congrès FNAREN
du 19 au 22 mai 1998
à Lille (Nouveau Siècle)

Affiche : DJ. BAHOUALA Ec Sup DiAr de CAMBRAI

Renseignements Congrès FNAREN 98

TEL/Fax : 03.20.77.45.35

quel articule des inscriptions horizontales d'appartenance avec un lien avec l'espace idéo-politique national et qui a pu apparaître comme la réponse française à cette injonction contradictoire de la citoyenneté-droit et de la citoyenneté devoir.

. Associations et pouvoirs publics

Ce modèle de l'engagement militant était encore très largement dominant dans les années soixante-soixante-dix qui se trouvent aujourd'hui si souvent évoquées comme celle de l'âge d'or de la participation urbaine. C'est effectivement dans ce cadre que se formataient alors les revendications qui montaient de ce qu'on appelait les grands ensembles où se mêlaient encore classe ouvrières et nouvelles couches moyennes. L'exigence participative et locale n'était pas encore déconnectée des enjeux de pouvoir, municipaux et nationaux. Elle s'exprimait à travers nombre de conflits que la mémoire nostalgique des pouvoirs publics aujourd'hui a souvent curieusement oublié.

Cette vitalité associative s'inscrivait par ailleurs dans un contexte politico-administratif alors radicalement différent où l'engagement militant se combinait avec ce que les politologues appellent le "corporatisme sectoriel" (8). Setrouve ainsi désigné l'ensemble des mécanismes de régulation sociale assurant, par l'organisation verticale des intérêts au sein de chaque secteur (c'est-à-dire au sein de chaque champ d'intervention, qu'il s'agisse de l'agriculture, de l'équipement, de l'éducation, de la police et donc aussi de la culture, de la jeunesse, du social, etc.), l'efficacité des structures de représentation issues de la société civile. Organisations syndicales et professionnelles, grands corps étatiques, mais aussi associations fédérées ont ainsi longtemps joué un rôle essentiel dans la promotion et la défense des intérêts de chaque secteur, souvent par-delà les oppositions internes aux professionnels et militants du dit secteur. Que l'on songe par exemple à la place des associations d'éducation populaire dans la définition et la mise en oeuvre des politiques de la jeunesse, à celle des fédérations sportives dans le cas du sport, ou à celle des grandes fédérations associatives dans le cas du secteur social ! Cet accès direct au plan national a ainsi longtemps constitué un élément essentiel du pouvoir de ces grou-

pements et une instance irremplaçable de recours pour les intérêts locaux associatifs face aux tentatives de contrôle émanant des collectivités locales.

C'est donc également dans ce cadre que ces mêmes collectivités locales ont peu à peu appris à négocier avec les représentants issus de la société civile. Comment oublier par exemple que, dans les quartiers dits aujourd'hui "défavorisés", syndicats ouvriers, partis politiques et associations fédérées diverses (de locataires, du cadre de vie, culturelles, sociales, éducatives, etc.) ont constitué cette trame du social dont on déplore aujourd'hui à l'envie la disparition. Leurs relations avec le niveau national ont souvent été gage de leur puissance locale et les élus ont appris à travers parfois bien des conflits à composer avec leurs militants ainsi souvent engagés dans des réseaux idéo-politiques concurrents. Enjeux locaux et disputes nationales allaient alors souvent de pair et la moindre des luttes, pour tel équipement ou la défense de tel intérêt particulier, s'inscrivant quasiment d'emblée dans le même cadre, se trouvait volens nolens facteur d'intégration.

C'est actuellement avec d'autres "partenaires" (pour reprendre un mot à la mode), relevant quant à eux du second modèle associatif évoqué ci-dessus, que les élus locaux doivent souvent aujourd'hui composer ; ainsi par exemple de ces leaders — non élus associatifs — apparus des milieux de la jeunesse issue de l'immigration ou des coordinations diverses et qui s'affirment ça et là porte-parole de groupements fonctionnant selon d'autres modalités d'organisation, avec d'autres sources de légitimité et selon d'autres modalités de représentation, n'impliquant pas forcément des procédures habituelles de délégation. Cas extrêmes et révélateurs mais qui ne doivent pas faire oublier que de nouvelles modalités d'action peuvent tout autant surgir du sein de "vieilles" associations transformées fonctionnant selon le nouveau modèle.

Or, la tentation des pouvoirs publics est évidemment de privilégier les représentants patentés et policés qu'ils ont appris peu à peu à connaître, qu'ils ont appris à identifier et avec lesquels les règles du jeu — même conflictuel — sont claires, transparentes et éprouvées, oubliant ce faisant que cette reconnaissance récipro-

que est l'aboutissement d'une longue histoire traversée de malentendus et de tensions.

Il leur faut aujourd'hui apprendre à composer avec de nouveaux acteurs, étrangers à ces jeux. Il leur faut se résoudre à sortir la question associative de toute problématique de la concertation, autrement dit, la nécessité de penser autrement qu'en termes de régulation. Si la citoyenneté peut être à l'oeuvre dans les groupements surgis et développés dans les quartiers difficiles, c'est bien sûr à condition que ces associations ne voient pas limitée — ou ne limitent pas elles-mêmes — leur action au seul cadre du quartier et des problèmes résidentiels. Si citoyenneté associative il peut y avoir, c'est hors de l'entre-soi. L'idée d'acteurs bénévoles n'implique pas celle de la recherche obligée du consensus. Ainsi que le note Alain Caillé (9), on peut aussi penser le modèle du don, qui est souvent celui qui vient spontanément à l'esprit quand on parle de bénévolat, sur le mode agonistique. Le bénévolat n'exclut pas la conflictualité sociale. Si les groupements associatifs ont un rôle à jouer dans l'espace public, c'est au contraire à la condition expresse d'accepter qu'ils incarnent ou reflètent les tensions et les conflits qui traversent le monde social.

(1) La notion de "société civile", si en vogue aujourd'hui quand l'Etat paraît avoir épuisé les vertus qu'on lui prêtait dans le maintien de la cohésion sociale, n'est pas dépourvue d'ambiguïté et mériterait une longue analyse. On renverra ici à l'article de François Randon ("société civile : histoire d'un mot") paru dans l'ouvrage collectif : *La société civile*, CURAPP, PUF, Paris

(2) Dans ce qui suit, on exclura évidemment de l'analyse du phénomène associatif tout aussi bien les associations cachées de l'administration, celles qui ne sont que des entreprises déguisées que les petits cercles de sociabilité récréative à strict usage interne des seuls membres fondateurs.

(3) Sans entrer dans le détail de la méthodologie de notre recherche, signalons-en du moins le principe essentiel : s'intéresser non pas au pourquoi de l'engagement associatif (c'est-à-dire au contenu des objectifs, manifeste ou latent, dit par les acteurs) mais au comment, c'est-à-dire aux formes concrètes (modalités d'organisation, horaires, lieux, etc.) à travers lesquelles fonctionne la vie associative. Les premiers résultats de ce travail en cours ont été publiés dans l'ouvrage *La fin des militants ?*, paru en 1997 aux éditions de l'Atelier.

(4) Pour autant, c'est l'ensemble du système de références qui se trouve modifié. Car cette évolution dans les façons de s'associer pour défendre une cause publique va souvent de pair avec une modification des contenus revendicatifs et des thèmes en débat. On ne fera ici que noter combien l'espace national, hier référent ultime (via les réseaux verticaux pouvant s'exprimer sur la scène politique), cède du terrain devant l'infiniment petit (le biologique) et l'infiniment grand (la planète), tous deux porteurs en définitive d'une même préoccupation : l'espèce humaine en général, voire le vivant, plutôt que des groupes sociaux ou nationaux, ce que traduit concrètement l'essor contemporain des associations écologiques et humanitaires.

(5) La démocratie des usagers, Boréal, Montréal, 1987

(6) cf. Numa Murard, Citoyenneté et politiques sociales, Flammarion, 1995

(7) In Esprit, mars-avril 1997.

(8) cf. Jobert (Bruno) et Muller (Pierre), L'Etat en action. Politiques publiques et corporatisme, Paris, PUF, 1987.

(9) in MIRE, Produire les solidarités. La part des associations, Paris 1997.